



## Succession de ma tante par alliance

Par **ROUX Stephanie**, le **27/05/2017** à **15:06**

Bonjour,

Ma tante, épouse de mon oncle décédée il y a 10 ans, vient de décéder.

Ma tante a un frère encore en vie. Ma maman, soeur de mon oncle, est encore en vie.

Quel est l'ordre de succession de ma tante. Est-ce que ma maman en tant que belle-soeur fait partie de la succession?

Merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **27/05/2017** à **15:11**

Bonjour,

Hors dispositions particulières, le seul héritier de votre tante est son frère. Votre mère n'est pas héritière.

Par **Visiteur**, le **28/05/2017** à **00:37**

Bonjour,

Votre mère aurait pu, il y a 10 ans, bénéficier d'une part de la succession, 50% des biens appartenant historiquement à leur famille et reçus par donation ou succession par votre oncle.

Si cela n'a pas été, c'est qu'il y avait testament ou donation au dernier vivant entre vos oncle et tante...ou qu'il n'y avait pas de biens correspondants à ces critères.